

Les routiers répercutent l'indexation

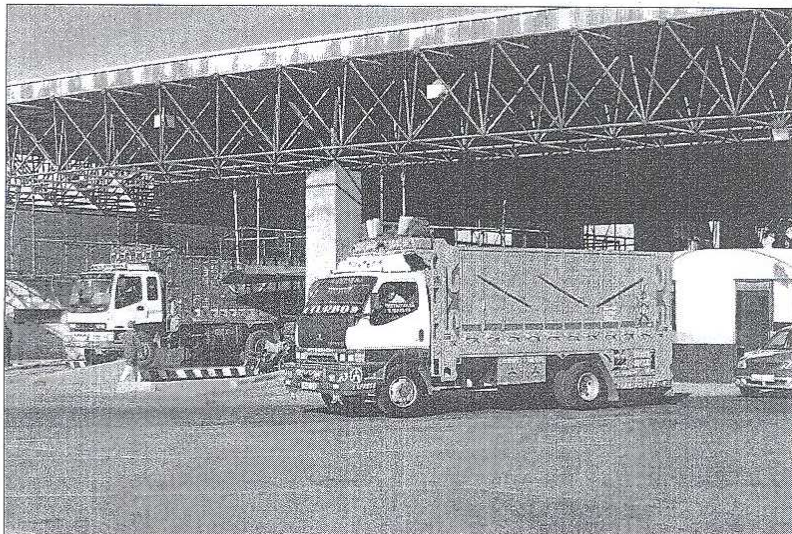
• Les tarifs du transport de marchandises augmentent

• Contagion inévitable sur les produits de consommation

LA contagion était prévisible. Ne restait qu'à définir le timing. Les opérateurs de transport de marchandises vont répercuter sur les prix l'impact de la hausse du gasoil. Certains avaient devancé la consigne officielle de la Fédération. Ils avaient révisé leurs tarifs depuis le début du mois de mars. Les transporteurs routiers qui opèrent à partir et à destination des ports suivront dès la semaine prochaine. Joint par L'Economiste, le ministre délégué chargé des Affaires générales et de la gouvernance, Mohamed Louafa, prévient: «Le gouvernement n'accepte pas d'augmentation et encore moins le fait accompli». Par contre, le

ministère reste ouvert au dialogue et il est prêt à recevoir les professionnels. «Notre souci est d'apporter le soutien à l'outil de production et c'est le cas à travers les mesures de rajeunissement du parc du transport», souligne le ministre. Un discours qui n'est pas audible chez les professionnels.

Si la profession adhère au système d'indexation du carburant sur les cours à l'international, elle s'explique mal le fait d'être considérée comme «une caisse de compensation pour les usagers du transport routier», dénonce Abdelilah Hifdi, président de la Fédération du transport-CGEM. Car, il est illogique que le surcoût résultant de l'indexation du carburant ne soit pas répercuté sur les tarifs du transport, renchérit un autre opérateur. «Au risque de voir de nombreuses entreprises structurées basculer vers



Tous modes confondus, le transport routier accapare le tiers de la consommation du carburant. Aussi, toute hausse des tarifs du transport induit-elle des augmentations des prix à la consommation (Ph. Jarfi)

l'informel pour compenser», s'inquiète le chef de file des transporteurs. Or, le secteur est déjà miné à raison de 60% par l'activité informelle.

Le transport routier a déjà encaissé l'augmentation du tarif du gasoil de 1 dirham en application depuis plus d'un an et demi. C'est une hausse que les opérateurs n'ont pas répercutée sur leurs tarifs clients.

en l'instauration du gasoil professionnel via la restitution aux professionnels d'une partie de la TIC sur le carburant et la répercussion automatique des variations de prix sur le coût du transport. De même qu'il a été décidé de revoir à la hausse le taux de TVA sur le gasoil de 10 à 20% et le maintien de sa récupération (en vigueur) par les entreprises du transport routier.

Le schéma de calcul

LA formule d'indexation des tarifs du transport se base sur les postes relatifs aux variations du prix du gasoil, de l'entretien et réparations ainsi que celui du personnel et charges sociales. Le poids de ces éléments représente 54% pour les deux premiers postes et 16% pour le reste. Ceci, d'après la structure des coûts de référence du transport routier établie par le ministère de l'Équipement.

La révision à la hausse ou à la baisse des tarifs clients aura lieu chaque fois que le coût de ces postes varie de 2% ou plus par rapport au dernier réajustement. Elle interviendra à la fin du mois qui suit la variation. □

A la mi-février 2014, l'augmentation cumulée du prix du gasoil s'élève à 23,5% par rapport au 2 juin 2012. Cette hausse devrait atteindre 37,55% avec l'application de la décision du gouvernement de réduire la subvention du gasoil de 2,50 DH/litre à 0,80 DH/l dès le 16 octobre prochain. A cette date, le prix de ce carburant serait de 9,89 DH/l au départ de Casablanca. Pour anticiper cette situation, une réunion a eu lieu le 18 septembre 2013 avec plusieurs membres du gouvernement sous la houlette du ministre délégué chargé des Affaires générales de l'époque. Une réunion qui avait conclu à l'introduction de mesures d'accompagnement dans la loi de finances 2014. Mais rien n'a été fait. Ces mesures consistent

Toutes ces mesures n'ont pas été concrétisées. D'où la décision des professionnels de passer à l'action. «Nous n'avons pas le choix puisque le gouvernement refuse toute solution touchant à la fiscalité», martèle le président de la Fédération du transport de la CGEM. Une position que rejette bien évidemment le ministre délégué: «Fini le temps de soustraire l'argent à l'Etat». Ça promet le bras de fer. D'autant plus que la décision des transports est porteuse de spirale inflationniste. Bien évidemment si l'adhésion de la corporation est totale. Ce qui n'est pas gagné d'avance. □

A. G.